

Attention : tous les vallats n'ont pas été modélisés et donc ne figurent pas sur la carte. Néanmoins, pour les vallats, ravins repérés sur la carte IGN servant de fond de plan, un règlement a été introduit pour limiter l'implantation des nouvelles constructions aux abords des axes d'écoulement.

122.25 Profil en travers et cote de référence (m NGP)

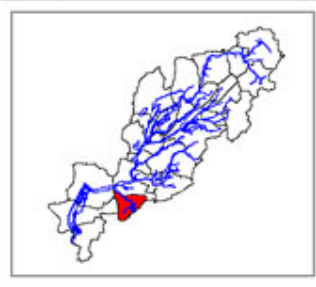
**Zonage réglementaire**

- zone jaune
- zone orange
- zone rouge
- zone rouge hachurée
- zone rouge quadrillée RA

Maitre d'ouvrage  
Ministère de l'écologie et du développement durable

Plan de prévention des risques naturels inondation, bassin versant du LEZ

Commune de ROCHEGUDE  
Carte réglementaire



Maitre d'oeuvre  
Direction départementale de l'équipement Vaucluse Drôme

PPR approuvé le 18/12/2006

Ech : 1/10 000